

**ARRETE DU MAIRE  
NUMERO 2022-265**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la requête présentée par la société EUROVIA concernant des travaux de terrassement et de voirie sur l'ensemble de la rue Pasteur et sur l'espace vert à situé entre la rue Jean Rostand et le restaurant scolaire Pont de Muire à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** À compter du jeudi 29 septembre 2022 et jusqu'au vendredi 30 décembre 2022, la société EUROVIA effectuera des travaux de terrassement et de voirie sur l'ensemble de la rue Pasteur et sur l'espace vert à situé entre la rue Jean Rostand et le restaurant scolaire Pont de Muire à Tinquieux. Le stationnement sera interdit au droit des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée.

**ARTICLE 2 :** Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

**ARTICLE 3 :** La société EUROVIA sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

**ARTICLE 4 :** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,  
Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Reims,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,  
La société EUROVIA.

Fait à Tinquieux le 28 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre FORTUNÉ